

**CCN UNIQUE :
UN ACCORD
MINORITAIRE**

**CPN
DU 30 JUIN
2010**

**INDEMNITÉS
KILOMÉTRI-
QUES**

CIRCULAIRE

N° 34/2010
Aide à Domicile
2 juillet 2010

CCN UNIQUE Un accord minoritaire !

L'UNSA a rejoint la CFDT. Il y a donc deux signataires de la CCN : la CFDT et l'UNSA sur 6 organisations syndicales.

La CGT a fait valoir son droit d'opposition à cette CCN ainsi que FO et la CFTC.

Mais pour que ce droit soit applicable (c'est-à-dire rendre caduc le texte) il aurait fallu être 4 organisations syndicales, mais la CGC n'a pas voulu rejoindre le camp des oppositions.

Conséquence : la CCN existe avec ses deux accords (un sur les Indemnités kilométriques et un sur la dotation CE pour les associations UNA, ADESSA/Adomicile, FNAAPF/CSF).

Mais elle n'est pas encore applicable car il faut l'agrément du Ministère et son extension.

Il est regrettable qu'un texte signé par une minorité soit applicable à l'ensemble des salariés.

Une interfédérale des non signataires s'est tenue et d'ores et déjà : CGT, FO et CFTC ont décidé de demander un rendez-vous au Ministère pour demander le non agrément et renvoyer le texte à la négociation.

CPN du 30 juin 2010

Politique salariale

La conférence salariale de février proposait 0 % pour l'année 2010.

Les employeurs ont proposé une lettre au Ministre du travail pour demander 2.40 % d'augmentation de masse salariale pour 2010.

Mais, la lettre faisait référence à la signature de la CCN en la qualifiant d'avancées sociales.

De ce fait, la lettre sera signée par les seules UNSA et CFDT (les autres organisations syndicales étant opposées à la CCN, nous ne pouvons pas accepter cette écriture.

A 6 mois de 2010, nous sommes toujours sur une année blanche.

Indemnités Kilométriques

Toutes les organisations syndicales ont demandé 0.40 €uros pour les voitures et 0.17 €uros pour les deux roues.

Cela ferait 15 % d'augmentation.

Les employeurs nous ont expliqués que les prix des carburants étant moins élevés que lors de la dernière négociation de 2008, il n'était pas possible à l'heure d'aujourd'hui d'en parler et que de toute façon, ils n'avaient pas mandat.

La négociation est reportée en septembre 2010, encore une fois on constate tout le mépris des employeurs pour les salariés.

DERNIERES INFOS

Lors de la CPN, les employeurs ont informé les organisations syndicales qu'ils avaient signé l'accord national avec l'Education Nationale pour reprendre l'activité d'auxiliaire de vie scolaire (ainsi que les salariés ?) ; mais tout n'est pas réglé, il devrait y avoir un accord entre les associations et le département. Les employeurs n'avaient pas toutes les réponses et nous ont dit ne pas connaître toutes les modalités, surtout qu'elles devraient se négocier sur le territoire départemental.

Ces conventions pourraient voir le jour pour la rentrée.

Nous vous informons pour que vous restiez vigilants quant aux modalités de reprise de l'activité dans vos associations.

Sylviane SPIQUE
Maryline CAVAILLE